## REMUNERATION

Incluse dans les prix affichés

Lorsqu'une opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, Cette rémunération sera d'un montant irréductible conforme aux mandats de vente ou de recherche, applicable à la vente:

Elle ne pourra dépasser les taux ci-après affichés,

#### VENTES

VENTE MAISON - APPARTEMENT: 5% TTC

VENTE TERRAINS ET FONDS DE COMMERCE: 10% TTC Le minimum d'honoraire pour une transaction est de 5000 euros

### LOCATIONS /

### Honoraires LOCATAIRE:

Honoraires de visite, de Constitution du dossier et de rédaction du bail: 8 euros

TTC du M2 de surface Habitable.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée: 3 euros TTC du M2 de

surface Habitable.

#### Honoraires du PROPRIETAIRE:

Honoraires de visite, de Constitution du dossier et de rédaction du bail: 8 euros

TTC du Made surface Habitable.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée: 3 euros TTC du M² de

surface Habitable.

Location code civil et de droit commun

#### Honoraires:

-Deux mois de loyer hors charges + TVA (à répartir entre locataire et bailleur)

-Etat des lieux : 3€/m²

## Le MANDAT est OBLIGATOIRE

Loi n070-9 du 2 janvier 1970

# EXTRAITS DES DISPOSITIONS PREVUES A U DECRET Nº72-678 DU 20 JUILL/ET 1972 ART/CLE 72

Le titulaire de la carte professionnelle prévue à l'article I" du présent décret ne peut négocier mi s'engager à l'occasion d'opération. spécifiées à l'article 1" sans détenir lin mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'line des parties, Le mandat précise son objet el contient les indications prévue à l'article 73. Lorsqu'il comporte 1 'autorisation de s'engager pour line opération déterminée, le mandat en fait expressément mention,